



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

### SAISON 2024/2025

#### PROCÈS-VERBAL N°69

---

**Réunion vendredi 30 mai 2025**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **COUPE DE FRANCE 2025/2026**

##### **2<sup>ème</sup> Tour**

Information :

En cas d'indisponibilité du terrain, la rencontre sera automatiquement inversée.

##### **53353326 ERAGNY FC 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 01/06/2025**

Arrêté municipal de la Mairie indiquant la fermeture des installations du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin inclus.  
Courriel de l'AS ERAGNY demandant à jouer le match le 08 juin 2025, refus du FC MANTOIS 78.  
La Commission inverse la rencontre sur les installations de MANTOIS 78 FC.

##### **53353396 LIMEIL BREVANNES AJ 1 / VOLTAIRE CHATENAY MALABRY SS 1 du 01/06/2025**

Reprise de dossier.

Demande de LIMEIL BREVANNES AJ pour jouer le 08 juin 2025, en raison de l'indisponibilité du terrain à cette date et refus de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY SS.

La Commission inverse la rencontre, sur les installations de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY.

##### **53353383 VALENTON FOOT ACADEMY 1 / SERVON FC 1 du 01/06/2025**

Reprise de dossier.

Courriel de VALENTON FOOT ACADEMY indiquant ne pas avoir de terrain de repli pour jouer.  
La Commission inverse ce match sur les installations du FC SERVON.

**5355378 COMBS LA VILLE CA 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 01/06/2025**

Courriel de COMBS LA VILLE CA et arrêté municipal de fermeture des installations du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025.

Courriel de MONTFERMEIL FC indiquant la possibilité de recevoir.

La Commission inverse la rencontre sur les installations de MONTFERMEIL FC.

**5335369 GRETZ TOURNAN SC 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 01/06/2025**

Demande de GRETZ TOURNAN SC pour jouer le 08 juin 2025 à 14h30, en raison d'un évènement organisé par la municipalité à cette date, avec accord de NOISY LE GRAND FC.

Accord de la Commission.

**53353287 BENFICA YERRES 1 / CARRIERES GRESILLONS AS 1 du 01/06/2025**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/05/2025 ayant prononcé l'exclusion de la Coupe de France de l'équipe 1 Seniors du dimanche après-midi de CARRIERES GRESILLONS AS.

La Commission prend note et indique la qualification de l'équipe de BENFICA YERRES pour la suite de la compétition.

**53353390 USA FEUCHEROLLES / ANTILLAIS PARIS 19<sup>ème</sup> du 11/05/2025 (1<sup>er</sup> Tour)**

Suite à la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations en date du 28 mai 2025 ayant demandé au club de l'USA FEUCHEROLLES des observations pour sa réunion du mercredi 04 juin 2025.

La Commission,

Fixe les rencontres suivantes du 2<sup>ème</sup> tour au 08 juin 2025 :

53353390 FEUCHEROLLES USA 1 / ECOUEN FC 1

53353297 ANTILLAIS PARIS 19<sup>ème</sup> 1 / ECOUEN FC 1

**SENIORS – BARRAGE D'ACCESSION – NATIONAL 3**

**53368833 VERSAILLES 78 FC 2 / LE MEE SPORTS 1 du 18/06/2025**

La Commission,

Fait application du règlement du Championnat Régional Seniors afin de départager les équipes de VERSAILLES 78 FC 2 et LE MEE 1 ayant terminé à la même place au classement de leur poule respective de Seniors Régional 1 et fixe ce match sur terrain neutre.

Cette rencontre aura lieu le mercredi 18 juin 2025 à 20h30, sur le stade Léo Lagrange 1 à BONNEUIL SUR MARNE.

**U17 – CHAMPIONNAT**

**28215762 AFP 18 / RED STAR FC 2 du 25/05/2025 (R2/B)**

Match non joué.

Après avoir pris connaissance de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel et des 2 clubs,

la Commission demande à l'arbitre un rapport complémentaire sur le motif précis du non-déroulement du match ainsi qu'aux 2 arbitres assistants officiels.

**28231025 TREMLIN FOOT / CHAVILLE FC du 25/05/2025 (R3/H)**

Match non joué.

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match informatisée, des rapports de l'arbitre et du délégué officiels,

Demande aux 3 arbitres officiels et au délégué officiel des précisions sur le motif du non-déroulement et les conditions dans lesquelles la décision a été prise.

Précisions à transmettre pour sa réunion du mardi 03 juin 2025 14h00.